



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 94 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • OCT 2017



Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

COLLOQUE « OBJECTIF ZÉRO PHYTO »

Le 18 octobre dernier, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a organisé à Paris un colloque sur le thème du zéro phyto. Enedis, la ville de Niort, Dynacité, la SNCF et la Maison Paul Jaboulet Aîné ont pu partager leurs expériences. En voici un aperçu.

L'entreprise Enedis

L'entreprise d'électricité Enedis a démarré son partenariat avec la LPO il y a six ans. Elle possède un campus de formation de 25 ha dans le département du Rhône. Plus de 10 000 stagiaires sont formés sur ce campus chaque année. Ce site a été choisi comme pilote pour entrer dans la démarche refuge LPO.

Lors du diagnostic initial, un inventaire de la biodiversité a été effectué, et des préconisations sur les aménagements favorables à l'accueil de la biodiversité à mettre en place (ex des nichoirs) ainsi que sur le plan de gestion de l'espace ont été produits tenant compte des exigences d'entretien de certaines zones comme le champ de poteaux électriques, lieu d'entraînement des stagiaires.

La principale difficulté rencontrée lors du passage au zéro phyto a été d'impliquer les prestataires dans la démarche, principalement par manque de matériel adapté. La transition s'est accompagnée d'une campagne de sensibilisation au travers de panneaux interchangeables (les toiles peuvent être changées selon les saisons) et de formations des stagiaires.

Trois ans après le premier inventaire et la mise en place des préconisations (dont le passage en zéro phyto), un nouvel inventaire a été effectué : 5 nouvelles espèces d'oiseaux ont été observées ainsi qu'une nouvelle espèce de mammifère, et l'apparition d'amphibiens sur le site. Fort de ce succès, Enedis souhaite généraliser cette démarche à ses autres centres de formations non encore au zéro phyto, en multipliant les animations vers les stagiaires, et tester de nouvelles méthodes de gestion écologique comme l'écopâturage.

Le cimetière naturel de Souché (ville de Niort)

Ce nouveau cimetière a été créé en 2014 avec la volonté de faire réfléchir les citoyens sur «l'impact écologique de la mort». Dans ce but, et en partenariat avec de nombreuses associations, le cimetière a été pensé pour être géré en zéro phyto et accueillir la biodiversité. La phase de travaux a respecté le site existant, en optant pour un travail mécanique du sol très léger. Tout le mobilier, comme les bancs ou les clôtures, a été réalisé avec des matériaux naturels. La palette végétale se compose uniquement d'essences locales et la gestion du site se fait de la manière la plus douce possible, en ne fauchant que les allées piétonnes. Des nichoirs et un hôtel à insectes ont été installés et les déchets verts sont valorisés sur le site avec le tri sélectif.



Le cimetière de Souché (photo l'Express.fr)

Une charte a été rédigée pour les familles. Celles-ci doivent entre autre respecter des pratiques durables concernant le fleurissement, l'entretien et la plantation de leur concession, les soins de thanatopraxie sont limités au strict nécessaire, et les inhumations se font en pleine terre. Aujourd'hui une cinquantaine de personnes reposent dans ce cimetière. Les autres cimetières de la ville passent également en zéro phyto avec un engazonnement général effectué en régie ou par un prestataire.

[*Lien pour en savoir plus*](#)

La maison Paul Jaboulet Aîné

Favoriser la biodiversité et pratiquer une viticulture durable est au cœur des objectifs de Caroline Frey, propriétaire de la maison Paul Jaboulet Aîné. Le vaste programme d'actions mis en place au sein de son vignoble très morcelé (en vallée du Rhône mais aussi en Haut-Médoc, en Champagne et en Bourgogne) a porté ses fruits. En 2006, l'ensemble du vignoble est qualifié au titre de l'agriculture raisonnée, première étape qui a depuis été suivie par une conversion et une certification Agriculture Biologique et une qualification Haute Valeur Environnementale de niveau 3.

C'est dans cette même logique que le vignoble a choisi d'inscrire son terrain du Clos Goulon dans la démarche refuge LPO. Fort d'une diversité d'espaces permettant l'aménagement de nombreuses zones refuges, l'entreprise a mis en place nichoirs, hôtels à insectes, radeaux flottants sur le plan d'eau, et rampes permettant d'éviter la noyade de certains animaux. Depuis la création de ces aménagements, neuf espèces d'oiseaux supplémentaires sont apparues sur le site, ainsi que quatre espèces de libellules.

Par ailleurs, la maison Paul Jaboulet Aîné s'est associée à 12 autres entreprises locales pour créer le premier club français d'entreprises engagées pour la nature : Coninum. Dans ce cadre, les entreprises s'engagent à faire de leur espaces un refuge pour la biodiversité, à soutenir par le mécénat (matériel, compétences, finances) des actions en faveur de la nature drômoise, et à sensibiliser, former et mobiliser les collaborateurs pour en faire des acteurs de la prévention de la biodiversité de leur territoire.

L'après-midi, des ateliers participatifs ont été organisés afin de faire réfléchir les participants aux stratégies de gestion et de communication pour permettre le passage en zéro phyto.

GESTION ÉCOLOGIQUE : ACCUEILLONS LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

NatureParif réalise une nouvelle vidéo sur la thématique de la gestion écologique des espaces. Financé dans le cadre de l'appel à projet Ecophyto régional 2017, ce clip pédagogique a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux pratiques bénéfiques à la préservation de l'eau, des sols, et de façon plus générale à la biodiversité. N'hésitez pas à en faire part autour de vous !

Ce film peut être vu ici :

<http://www.dailymotion.com/video/x65dxrm>

Ou téléchargé ici :

[lien](#)

(Afin de permettre d'avoir une évaluation cohérente du nombre de vues, merci de privilégier le téléchargement sur poste fixe et d'insérer sur vos plateformes la source originale à savoir dailymotion).



17 novembre à Dourdan (91) :

Rendez-vous Ecophyto de la Fredon sur le thème du fleurissement différencié. Seront abordées entre autre les questions de l'utilisation des plantes vivaces, des bulbes, des prairies fleuries ou encore la prise en compte des critères environnementaux dans le concours des villes et villages fleuris.

De 9 h à 12 h au centre technique municipal, 9 rue d'Orsonville.
Contact : a.bru@fredonidf.com

21 novembre à Tours :

Journée d'actualisation des connaissances des formateurs au certiphyto

<http://www.inma.fr/certiphyto/>

22 novembre à Paris :

Dans le cadre du salon des Maires, conférence « 10 actions simples pour mener une réhabilitation écologique et paysagère des cimetières ».

<http://www.salondesmaires.com/>

27 novembre à Louvres (95) :

Rendez-vous Ecophyto de la Fredon sur la thématique « adventices des interfaces parcelles agricoles / voiries ». Seront abordés entre autre des problèmes tels que la gestion des chardons, des graminées relais de l'ergot, et de l'ambrosie.

De 9 h à 12 h à la mairie de Louvres, 84 rue de Paris.
Contact : a.bru@fredonidf.com

NOUVELLES CONDITIONS D'UTILISATION POUR LE PROSULFOCARBE

Par une décision de l'ANSES en date du 21 septembre dernier, les spécialités commerciales contenant du prosulfocarbe (DEFI, DAIKO, MINARIX, SPOW, DATAMAR, ARCADE) voient leurs conditions d'utilisation modifiées. Il devient obligatoire de réduire la dérive en appliquant un des dispositifs figurant sur la [liste officielle](#) :

- les buses à injection d'air, qui doivent être utilisées aux pressions indiquées dans la liste.

- les appareils à rampes équipées d'assistance d'air homologués. Ils sont actuellement au nombre de trois : le TWIN du constructeur HARDI-EVRARD, le modèle BOOMAIR du constructeur VERMANDE et le modèle rampe à jet porté du constructeur S21. Ces trois appareils ont également des conditions d'utilisation à respecter (modèles de buses spécifiés dans la liste).



Désherber le blé sans préjudice pour les cultures avoisinantes (photos DRIAAF-SRAL)

Ces mesures font suite aux problèmes de résidus de prosulfocarbe détectés sur des cultures non visées (ex : cresson dans l'Essonne et le Loiret, pommes et autres cultures légumières ailleurs) en lien avec l'usage croissant de cette substance pour le désherbage des céréales.

D'autres évolutions sont spécifiques à chaque herbicide à base de prosulfocarbe :

- pour les spécialités DAIKO et DATAMAR : la dose d'homologation sur céréales d'hiver passe à 3 l/ha ce qui permet d'augmenter son efficacité au sein d'associations classiques. Le dispositif végétalisé permanent (DVP) associé à ces produits passe de 20 à 5 m en bordure des points d'eau pour les applications d'automne et d'hiver sur céréales.

- pour les spécialités DEFI, MINARIX et SPOW : un dispositif végétalisé permanent de 5 m apparaît en bordure des points d'eau pour les applications d'hiver sur céréales.

- pour les spécialités ROXY 800 EC / FIDOX 800 EC, les usages sur céréales à paille ne sont pas modifiés. Concernant leur DVP, aucun n'est présent, une instruction est toutefois en cours.

DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous liste de nouvelles dérogations 120 jours attribuées.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du produit phytopharmaceutique	Numéro d'AMM	Substance active	Echéance
mâche	pythiacées	SANTHAL	9800289	métalaxyl-m	08/02/18
navet Rutabaga radis	mouches Coléoptère phytophage	BENEVIA	2169999	cyantraniliprole	31/01/18
toutes semences potagères	désinfection	DESOGERME BACTISEM LIQUIDE	2050349	hypochlorite de sodium	23/01/18
ail	champignons autres que pythiacées	SIGNUM	2060084	boscalid Pyraclostrobine	16/01/18

RETRAIT DU BASTA F1

Dans un communiqué publié le 25 octobre 2017, l'ANSES a annoncé avoir procédé au retrait de l'autorisation de mise sur le marché du seul produit phytopharmaceutique à base de glufosinate-ammonium autorisé en France, le BASTA F1, ainsi que des neuf permis d'importation des produits en contenant (AGRIHERB, BACKDRAFT, BASTA S, CAZOBASTA, FINALE, FLAMB-IP, FOSINET, GLUFO+, TRESOR).

Cette décision fait suite à l'examen du dossier déposé par la société BAYER en vue du renouvellement de l'AMM du BASTA F1, herbicide utilisé sur vignes, vergers, légumes et pommes de terre. Prenant en compte l'ensemble des données scientifiques disponibles et les modèles d'évaluation des risques les plus récents, l'agence estime que des risques pour la santé humaine liés à l'exposition au glufosinate, une substance classée reprotoxique présumée (R1B), ne peuvent être exclus, notamment pour la santé des personnes appliquant le produit et des travailleurs, des personnes susceptibles de se trouver dans un espace où ce produit est ou a été appliqué, et des enfants habitant ou fréquentant une institution à proximité des espaces traités.

Les dates limites fixées seraient le 24 janvier 2018 pour la distribution et le 24 juillet 2018 pour l'utilisation.

LISTE BIOCONTROLE

La liste officielle des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime, vient de nouveau d'être mise à jour. Une vingtaine de spécialités, contenant des substances ou organismes déjà présents dans la liste, font leur entrée.

[Lien sur le site de la DRIAAF](#)

Actualité technique

MAÎTRISER LES CHARDONS SANS HERBICIDE AVEC ODERA-VIVACES

L'outil d'aide à la décision OdERA-Vivaces (Outil d'Evaluation du Risque en Adventices Vivaces) a été conçu pour aider les agriculteurs et conseillers agricoles à raisonner la gestion du chardon sans herbicides à l'échelle de la rotation de cultures, en région Hauts-de-France, qui peut être indicatif aussi pour notre région.

Cet outil, accessible gratuitement sur internet, intègre les connaissances scientifiques actuelles ainsi que l'expertise de chercheurs, de conseillers agricoles et d'agriculteurs de la région.

L'outil est simple et rapide d'utilisation : pour diagnostiquer la maîtrise du chardon dans son système de culture initial, l'utilisateur renseigne via 6 menus déroulants les pratiques mises en œuvre dans la rotation :

- implantation de cultures fourragères pluriannuelles,
- labour,
- déchaumages répétés en été,
- implantation de cultures binées ou de cultures légumières.



Mieux connaître le chardon pour mieux le combattre (photo DRIAAF-SRAL)

OdERA-Vivaces permet ensuite de modifier ce système et de visualiser en quelques clics l'impact des changements de pratiques sur la maîtrise du chardon. Des fiches techniques sont également accessibles depuis l'outil.

La suite du travail pour l'agriculteur va être de mettre en place les pratiques permettant de mieux gérer le chardon sur son exploitation, si besoin avec l'aide de son conseiller. Un agriculteur qui met en œuvre des pratiques de gestion du chardon plus efficaces peut espérer une diminution de cette adventice au terme d'une rotation de cultures complète. En fonction du niveau d'efficacité des pratiques choisies par l'agriculteur, les améliorations potentielles peuvent s'observer dans un temps plus ou moins long.

<http://www.agro-transfert-rt.org/outils/odera-vivaces/>

Un dossier est consacré aux outils interactifs sur le site EcophytoPIC.

[lien](#)

DESHERBAGE DU BLE

En complément de l'article du mois dernier sur l'effet de la date de semis sur le salissement, vous trouverez avec le lien suivant une vidéo qui a été réalisée dans le cadre du comité désherbage Centre et Île-de-France et a fait l'objet d'un financement régional Ecophyto.

[Lien](#)

REDUCTION DES PHYTOS POUR LES LEGUMES

La filière légumes se caractérise par une diversité de cultures, de modes de production (plein champ, abri, hors sol), de successions culturales (plusieurs cultures de suite la même année, cultures en rotation avec des grandes cultures, même culture plusieurs années de suite, etc.). Ces différents éléments ont été pris en compte dans les multiples projets Dephy expé légumes depuis 2012, visant à réduire les IFT tout en maintenant la productivité et la rentabilité. Un premier bilan d'étape a été dressé fin 2016.

Le nombre moyen de leviers utilisés vis-à-vis des adventices est similaire quelque soit le mode de production (4 à 5). En revanche vis-à-vis des maladies et des ravageurs, la culture de plein champ avec 3 à 3,5 leviers est moins propice que celle sous abri (5 à 6) ou en hors sol (7). Malgré cela, les objectifs de réduction d'IFT ne sont atteints que pour le plein champ.

Pour les systèmes de cultures testés sous abris, on obtient globalement un effet satisfaisant pour la gestion des adventices et des maladies. En revanche sur les ravageurs, les résultats sont très insatisfaisants pour l'instant, avec des difficultés de maîtrise des aleurodes, des punaises (sur aubergine et concombre par ex), des pucerons sur salade, etc.

En hors-sol, les systèmes sont satisfaisants contre les maladies alors que contre les ravageurs, les résultats sont plus incertains, notamment pour les pucerons et thrips sur fraisier, et l'aleurode sur tomate.



Des ravageurs du fraisier difficiles à gérer
(photo DRIAAF-SRAL)

Pour les cultures de plein champ, si la gestion des adventices est satisfaisante, la maî-

trise des maladies (ex : *Alternaria* sur poireau) et ravageurs (ex : chenilles sur chou) est plus mitigée.

Toutes ces expérimentations et études font appel à un certain nombre de leviers visant à intervenir :

- sur les plantes pour diminuer leur sensibilité aux bioagresseurs,
- sur le potentiel infectieux des sols,
- sur les conditions environnementales, pour les rendre moins favorables aux bioagresseurs.

Leviers mobilisables sur l'ensemble des bioagresseurs (sans ordre d'importance)

- la solarisation (efficace contre *Rhizoctonia*, *Sclerotinia*, des nématodes à galles, des adventices, etc.),
- l'introduction de nouvelles cultures,
- la succession des cultures (alterner les familles botaniques),
- le travail du sol, les faux semis (ne pas dépasser 5 à 8 cm de profondeur de travail et au moins deux semaines entre chaque passage),
- la maîtrise de la fertilisation (surtout l'azote) et de l'irrigation,
- les engrais verts.

Leviers mobilisables contre les adventices

- le désherbage manuel, mécanique ou thermique,
- les écrans physiques (couverture plastique intégrale sous abri, paillage, etc.).

Leviers mobilisables contre les maladies

- les variétés résistantes, l'utilisation de plants sains,
- le décalage de la date de semis ou plantation,
- la biofumigation (ex contre *Rhizoctonia* et *Thielaviopsis* sur radis et mâche),
- la gestion des résidus,
- le nettoyage et la désinfection du matériel (pour éviter des autocontaminations).

Leviers mobilisables contre les ravageurs

- l'organisation paysagère pour favoriser les auxiliaires (haies, bandes fleuries),
- les plantes pièges,
- la lutte biologique (ex : sur tomates, fraises, aubergine, concombre, etc),
- les filets anti-insectes, les pièges chromatiques, les pièges sexuels.

Leviers mobilisables contre les maladies et ravageurs

- les produits de biocontrôle,
- les outils d'aide à la décision (modèles pour déterminer les périodes à risque).



La lutte biologique, un levier de plus en plus répandu (photo DRIAAF-SRAL)

Si la plupart des systèmes testés sont encore en phase de transition, les premiers résultats mettent en évidence que la réduction d'usage de produits phytopharmaceutiques est possible dans les différents modes de production sans dégrader les performances techniques. La réussite dépend toutefois de la maîtrise des leviers utilisés (notamment pour le désherbage), des aléas climatiques et de la pression parasitaire, et de l'existence de verrous techniques. L'évolution variétale (en pomme de terre et en oignon par exemple) a permis des avancées intéressantes, tout comme les outils d'aide à la décision (ex : modèles mildiou pomme de terre ou rouille du poireau). Les produits de biocontrôle ont un apport jugé encore assez variable.

Zoom sur les plantes de service

Dans le cadre du projet CASDAR AGATH (2013-2016), le CTIFL a étudié l'attractivité des différentes espèces végétales vis-à-vis des prédateurs du thrips du poireau (*Thrips*

tabaci). Les résultats obtenus (prélèvements au filet fauchoir) dans cette étude montrent notamment la présence :

- du thrips prédateur *Aeolothrips intermedius* surtout sur l'ammi élevée et le mélilot,
- des punaises *Orius sp.* sur l'achillée millefeuille,
- des punaises *Miridae* sur tagète,
- des coccinelles sur la féverole, la vesce et l'ammi élevée,
- des syrphes sur la féverole et la vesce, les mélanges fleuris, le millepertuis,
- les chrysopes particulièrement sur le mélilot, la féverole et la vesce.

On note certaines variations entre années ou selon l'époque de l'année. Certaines plantes se montrent en revanche très peu attractives; c'est le cas de la menthe, la marjolaine, et la bourrache.

Une autre partie de l'étude a porté sur le bol alimentaire de *Thrips tabaci* et de ses prédateurs, afin de connaître les espèces avec lesquelles ils avaient une affinité. Ainsi, le thrips semble attiré par des espèces présentes dans des haies comme le charme commun, le lierre et le laurier, qui peuvent donc présenter un risque pour les cultures de poireau avoisinantes.

Un dossier complet sur ce thème est à retrouver dans l'infos CTIFL de septembre, et une présentation du projet CASDAR incluant aussi un travail sur le puceron du melon est disponible sur EcophytoPIC.

[lien projet CASDAR](#)

ENCYCLOP'APHID : LE SITE DES APHICIONADOS

Proposé par l'équipe Ecologie et Génétique des Insectes de l'UMR IGEPP du centre INRA de Rennes, ce site internet regroupe toutes les informations disponibles sur les pucerons.

A travers des schémas, photos et vidéos, ce site apporte tous les éléments pour bien comprendre la biologie de l'insecte, détaille le rôle des pucerons dans leur milieu et les bénéfiques que peuvent en tirer d'autres espèces, et bien entendu passe en revue les dégâts qu'ils peuvent causer sur différentes cultures et les moyens de lutte possibles.

Un accès par fiche espèce et un accès par clé d'identification en font un outil fonctionnel. Enfin une rubrique présente les principaux domaines de recherche sur les pucerons.

Lien :

<https://www6.inra.fr/encyclopedie-pucerons>



Acyrthosiphon pisum © INRA, Bernard Chaubet

LE ZERO PHYTO DANS LES GARES

Témoignage de Christelle Bouilly, correspondante nationale sécurité environnement et gestionnaire des programmes de risques environnementaux à la branche gares et connexions de la SNCF.



Les lignes du réseau ferroviaire font l'objet d'applications de produits phytopharmaceutiques herbicides pour des raisons techniques et de sécurité. Les gares faisaient également l'objet de traitements pour gérer les abords, les quais et les voies. Elles sont désormais concernées par la Loi Labbé depuis le 1^{er} janvier 2017. En Ile-de-France, ce sont près de 380 gares qui sont présentes (soit plus de 12% des gares françaises). La démarche vers le zéro phyto avait déjà été engagée depuis plusieurs années, notamment sur la ligne D du RER sous l'impulsion de Christelle Bouilly, qui avait en charge les actions environnement de cette ligne jusqu'à l'an dernier.

Les démarches engagées sur la ligne D

Déjà sensibilisée à la préservation de la biodiversité, Christelle Bouilly s'est intéressée au sujet des produits phytopharmaceutiques suite à un signalement de l'usage, par un prestataire, d'un nettoyant anti-tags en tant que désherbant. Elle s'est rendue compte qu'il y avait une méconnaissance technique et réglementaire sur le sujet. Le délai de rentrée posait notamment d'énormes difficultés. Des démarches ont alors été engagées pour anticiper sur la réglementation (Loi Labbé), limiter les impacts sur l'environnement et préserver la nappe phréatique du Champigny (près d'un tiers des gares des lignes D et R étaient sur le périmètre de la nappe du Champigny).

Des prairies fleuries ont ainsi été mises en place sur certaines gares (la première en 2012 à Ris-Orangis). Elles offrent une alternative esthétique, économique et environnementale (1 fauche annuelle). Au départ elles étaient semées avec des mélanges de graines standards, mais par souci de préserver une biodiversité locale, des mélanges spécifiquement conçus avec des essences locales (ex achillée millefeuille, pâquerette vivace, coquelicot, verveine officinale, etc.) ont été semées dans 10 gares en 2015. Ce projet a abouti avec le soutien de la direction du développement durable de la SNCF et avec l'accompagnement de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Une autre initiative originale a été réalisée sur la gare du Coudray-Montceaux (77), qui abritait une prairie forestière naturelle le long d'un quai. Un minutieux travail de collecte des graines a été entrepris à plusieurs reprises puis les graines ont été semées sur une partie d'un autre quai, géré chimiquement jusqu'alors. Des circuits mellifères en association avec des communes avaient aussi été projetés. Des hôtels à insectes et des nichoirs ont été installés dans certaines gares. De l'écopâturage a été mis en place à la gare de Champagne-sur-seine (77). Cette technique est largement éprouvée en pleine voie mais difficile à mettre en œuvre dans une gare.



LA NATURE
S'INVITE EN GARE

ZERO PHYTO

L'abandon des produits
dés herbants favorise la
biodiversité & préserve la
ressource en eau



Comme la plupart des sites JEVI (voirie, cimetières, etc.), il y a une nécessité d'une acceptation psychologique de la végétation spontanée tant par les usagers que par les agents de service, qui ont un sentiment d'abandon. Une démarche de science participative a ainsi été mise en place pour les agents de la ligne auxquels il avait été demandé de faire remonter des photos de la flore présente dans les gares. La flore a été identifiée par des botanistes et a permis l'élaboration d'un herbier numérique, qui a été imprimé pour tous les chefs d'équipe. Vis-à-vis des usagers une communication, sous forme de panneaux mettant en avant l'enjeu biodiversité à travers une chaîne alimentaire, a été installée dans 5 gares. Cette action avait reçu un financement régional Ecophyto en 2015.



Un plan d'action national

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions nationales, Christelle Bouilly s'occupe notamment de la fiche action « diminuer le risque de surpollution des sols et des nappes » qui figure au plan d'actions sécurité de la branche gares et connexions de la SNCF. Elle a engagé une démarche de diagnostic des pratiques d'entretien des gares. Elle intervient dans les comités de suivi des gestionnaires de sites, et des prestataires. Elle sensibilise au respect de la réglementation comme l'obligation d'agrément et de certiphyto pour les prestataires qui interviennent, ce qui n'était pas toujours le cas pour des prestataires de nettoyage qui intervenaient également pour le désherbage des quais. Elle assure un appui aux différentes demandes locales.

L'objectif national est d'aller plus loin que la réglementation et de se passer totalement de tout produit phytomédicamentaire (y compris de biocontrôle). Fin juin, 46% des contrats de prestation avaient été révisés dans ce sens. Pour les autres, des avenants ont été réalisés permettant uniquement l'utilisation de produits figurant sur la liste officielle de biocontrôle et portant la mention EAJ, jusqu'à la renégociation des contrats. Fin 2017, le taux de gares en zéro phyto complet devrait atteindre 71% et 100% fin 2018.

Si une végétation spontanée peut être aisément acceptée dans certaines zones, d'autres endroits nécessitent l'élimination par arrachage de plantes qui présenteraient un risque sécuritaire notamment au plus proche des voies. C'est le cas par exemple du Buddleia, l'arbre à papillons, au puissant système racinaire. Ces interventions restent toutefois très particulières pour des raisons de sécurité. Une brigade d'agent protecteurs assure ainsi sur toute l'Île-de-France la sécurité des prestataires effectuant les opérations de désherbage manuel. Le désherbage thermique a été testé mais est soumis à des contraintes pour les établissements recevant du public, avec la nécessité d'un permis feu, d'un plan de prévention. En outre, il n'apparaît pas comme une solution écologique.

Pour Christelle Bouilly, l'acceptation du zéro phyto viendra tout naturellement du fait que nous serons tous contraints, même les particuliers en 2019, de laisser davantage de place à la nature. Ce sera d'autant mieux accepté par tout le monde quand on aura pris conscience qu'il en va également de notre santé.